

VILLE A VILLE

Questions liées à la maintenance des défibrillateurs automatiques

QUESTION INITIALE :

« La ville de Cherbourg-en-Cotentin a installé des défibrillateurs automatiques depuis 2008. A cette époque, le choix avait été fait d'assurer supervision et maintenance en régie directe. A l'aube des 10 ans de ce dispositif, nous nous questionnons sur les choix des autres villes santé OMS sur ce dossier. »

Les réponses sont à adresser à Florence Dubois, Chargée de Projet Égalité et Attractivité Médicale, à l'adresse florence.dubois@cherbourg.fr en mettant en copie secretariat@villes-sante.com

REPONSES DES VILLES-SANTE

Calais

« La Ville de Calais possède un parc de défibrillateur, 18 à ce jour, et 22 en devenir à la fin de l'année 2017. A ce titre, nous avons deux marchés. L'un pour l'achat et l'autre pour la maintenance. Le marché de la maintenance est réalisé avec la société Defibril, qui réalise des visites de conformité et répond, aux besoins, aux alertes de changement de pièce.

La Ville de Calais, a dédié un temps de travail à un adjoint administratif qui :

- Suit le dossier administratif et budgétaire
- Organise avec la société de maintenance les visites de contrôle
- Organise avec les référents sur site les relais d'information (sur chaque site où se trouve un défibrillateur, il y a un référent Ville qui s'occupe d'alerter en cas de problème et de renseigner le public) ».

Contact : Axelle Hamon, Coordinatrice du Contrat Local de Santé, Responsable Adjointe du Pôle Santé et Vie Sociale, Département Enfance et Famille, Direction Générale Adjointe Education, axelle.hamon@mairie-calais.fr

Caen

« La ville de Caen dispose de 40 défibrillateurs depuis plus de 10 ans et est en cours de redéploiement de son parc pour le réaffecter aux ERP communaux (notamment sportifs) et l'étendre à 70 défibrillateurs.

Concernant la maintenance, elle est actuellement réalisée en régie (fiche de vérification trimestrielles, gestion des batteries et électrodes en interne, ...) et des interventions ponctuelles

sont commandées au constructeur (changement de pile interne, mise à jour des programmes et message).

Du fait de l'installation des défibrillateurs à l'intérieur des bâtiments communaux, nous n'utiliserons plus la supervision gérée en interne. L'évolution en cours de notre parc, nous amènera également à réétudier les différentes possibilités pour assurer son suivi à partir de l'année prochaine. »

Contact : Mickaël Severe, Chef du Service Communal d'Hygiène et de Santé, Direction Santé Risques Salubrité, m.severe@caen.fr

Bouguenais

« Il y a déjà eu des échanges sur ce sujet qui nous a aussi beaucoup questionné en début d'année.

Nous avons décidé de rester en position de propriétaire des défibrillateurs. Nous restons à votre disposition pour en échanger. »

Contact : Florian Lavoyer, Responsable Secteur Soins et Promotion de la Santé, Service Action Sanitaire et Sociale, FlorianLavoyer@ville-bouguenais.fr

Troyes

« La Ville de Troyes a équipé ses établissements recevant du public de défibrillateurs à hauteur de :

- 16 sur la Ville (maisons de quartiers, centres sociaux, AL...)
- 3 pour la métropole (théâtres et parc des expositions).

La Ville assure elle-même l'entretien, le référent est : M. Quireza (03 25 42 33 91)

Mon collègue assure la surveillance des voyants et la péremption des batteries et des électrodes. Certains sont installés dans des boîtiers munis d'une détection alarme, il est aussi chargé de vérifier les piles de ces boîtiers.

Nous avons en projet d'en installer d'autres et de faire géolocaliser (si possible) par le SDIS et le SAMU nos équipements.

Contact : Christelle PREVOST, Cheffe de projet Contrat de Ville, c.prevast@VILLE-TROYES.FR

Saint-Brieuc

« La Ville de Saint-Brieuc gère actuellement en régie son parc de défibrillateurs qui est au nombre de 22.

L'année prochaine la prestation va être confiée à un organisme extérieur après un comparatif coût/bénéfices et responsabilité, car le parc est vieillissant ».

Contact : Cyril KERHARDY, Conseiller Environnement, Service Environnement et Développement Durable, Direction Environnement Santé Développement Durable, ckerhardy@saint-brieuc.fr

Lorient

« La ville de Lorient a aujourd'hui un parc de 28 défibrillateurs installés dans ses bâtiments municipaux représentant 5 marques différentes. Certains d'entre eux sont en place depuis 2006. Chaque appareil est vérifié visuellement, en interne, 1 fois/mois par le référent du site avec retour de l'information à notre service. La totalité du parc est également contrôlée 1 fois/an par un prestataire extérieur. La gestion des consommables est assurée par notre service.

En 2017 nous arrivions à la fin du marché de maintenance et nous avons fait le choix de rester sur la vérification de tous nos appareils par une société extérieure (nouveau marché de maintenance d'une durée de 4 ans).

Nous avons des appareils de plus de 10 ans mais nous n'envisageons pas de les remplacer tant que leur bon fonctionnement est validé chaque année lors de la maintenance annuelle effectuée par ce prestataire ».

Contact : Sabine EVANO, Responsable Service Communal d'Hygiène et de Santé, sevano@mairie-lorient.fr

Nice

« La ville de Nice a fait le choix de céder en grande partie ses défibrillateurs au SDIS pour qu'ils puissent en assurer la maintenance.

Nous n'avons pas pu tout leur donner car ils ne peuvent gérer que les défibrillateurs de la marque Schiller.

Et dans tous les cas, il nous appartient quand même d'effectuer un contrôle mensuel et de signaler tout dysfonctionnement ».

Contact : Emmanuelle BAUDIN, Responsable du Pôle Prévention en Santé, Direction de la Santé et de l'Autonomie, emmanuelle.baudin@ville-nice.fr

Bordeaux Métropole

« Pour Bordeaux Métropole, avant 2016 : gestion assurée par le service de la médecine du travail, en régie.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 (métropolisation et mutualisation) :

- La gestion a été prise en charge par la Direction de l'immobilier et son service sécurité, sûreté des bâtiments de Bordeaux Métropole ;
- Gestion externalisée par un contrat avec l'UGAP (centrale d'achat généraliste de la fonction publique) comprenant :
 - Contrat de maintenance
 - Visite annuelle

Mais pas de supervision (cartographie) prévue dans le nouveau contrat.

Contact : Jérôme Raymond, Responsable du centre sécurité incendie, jraymond@bordeaux-metropole.fr

Valence

« La ville de Valence a installé, depuis 2008, 23 défibrillateurs répartis dans différents lieux publics tels que :

- Gymnase, Maison Pour Tous, Maison Jeunesse et Culture, mairie, théâtre, Centre culturel et service de santé de la ville.

Ces installations ont été réfléchies afin de quadriller la ville et permettre à chaque quartier d'être équipé.

Le service vaccinations de la direction Santé Publique assure le suivi du bon fonctionnement des appareils par différentes actions :

- Une vérification mensuelle est assurée par les responsables des différents lieux et consignée sur une fiche de contrôle.
- Une maintenance annuelle est assurée par l'infirmière et l'assistante de santé publique, qui se décline de la façon suivante :
 - Visite annuelle d'assistance préventive sur site avec validation des points de contrôle (autotest) et vérification des accessoires (boîtier, trousse, kit).
 - Intervention sur site en cas de panne.
 - Remplacement de l'ensemble des consommables avec gestion des dates de péremption.
 - Tenue du registre de maintenance.
 - Lien avec les fournisseurs.
 - Vérification et conseil de la signalétique.
- L'infirmière formatrice de gestes de premiers secours propose, tous les deux ans par roulement, une sensibilisation aux agents sur « Alerter, masser, défibriller. »

Contact : Jenny Bellier, Infirmière de santé publique, jenny.bellier@mairie-valence.fr

Châteauroux

« Depuis 2007, la Ville de Châteauroux a implanté sur son territoire 18 défibrillateurs cardiaques.

L'ensemble du parc est supervisé en interne (les trois appareils des équipements aquatiques par les maîtres-nageurs, celui de la plus grande salle de spectacle de l'agglomération par un agent de sécurité, le reste du parc quant à lui est géré par un agent du service santé publique).

Le Service Santé Publique dispose d'un registre élaboré selon les recommandations de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des produits de santé, ANSM. Ce document répertorie l'ensemble des données relatives aux appareils (numéros de séries, références, dates de péremptions, cartographie générale du parc et individuelle pour chaque appareil (zoom par quartier)...), ainsi qu'un tableau permettant de conserver une traçabilité des visites de contrôle faites sur chaque site par l'agent du service santé publique (visites toutes les 4 à 6 semaines).

Enfin, des agents référents en poste sur les sites équipés ont été nommés afin qu'une vérification quasi-quotidienne puisse être effectuée. Ces agents ont pu bénéficier d'une formation à l'utilisation des défibrillateurs cardiaques et disposent d'une fiche précisant les 3 points de contrôle à appliquer (absence de dégradation, présence de l'appareil, présence de la mention "OK" sur l'écran du défibrillateur (mention confirmant le bon fonctionnement de l'appareil suite à son autotest)). »

Contact : Anne DAVID, Infirmière Service Santé Publique/Mission Handicap, anne.david@chateauroux-metropole.fr

Cannes

« La Ville de Cannes a financé et installé 87 défibrillateurs sur le domaine public Cannois depuis 2008.

Quarante-sept défibrillateurs entièrement automatiques et cinq défibrillateurs semi-automatiques ont été installés progressivement par la Direction Hygiène Santé Environnement de la Ville depuis Mars 2008 (installations sportives, services municipaux recevant du public...).

Dix bornes d'appel d'urgence avec défibrillateur sont installées depuis juillet 2013 sur le littoral cannois et en centre-ville. Elles disposent d'une liaison téléphonique avec les services de secours qui interviennent directement après géolocalisation de l'appel.

A cette époque, le choix a été fait d'assurer supervision et maintenance en régie directe pour tous ces appareils. C'est la Direction Hygiène Santé Environnement de la ville à l'initiative du Plan défibrillateurs déployé qui en a la charge. L'ensemble des défibrillateurs dispose d'un contrôle automatique intégré (journalier, hebdomadaire et mensuel). En cas de défaillance, une alarme sonore et lumineuse se déclenche. De plus, la maintenance est effectuée une fois par an par la Direction Hygiène Santé / Santé Environnement avec le logiciel informatique associé aux appareils. Le changement des électrodes est effectué dès leur péremption.

Les bornes d'urgence disposent également d'une surveillance à distance par liaison AIVIA. Des messages d'alerte adressés au service font état des dysfonctionnements ; une intervention sur site est alors réalisée dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, 4 défibrillateurs semi-automatiques sont en place dans les postes de secours sur le littoral pendant la saison estivale. Un défibrillateur semi-automatique a été mis à disposition par le Conseil Départemental et est installé au Centre Médico-sportif municipal. Le Centre Communal d'Action Sociale de Cannes a installé plusieurs défibrillateurs dans ses structures (10).

Le GIP Cannes Bel Age en a également 10 (siège social et clubs). Pour tous ces appareils, la maintenance n'est pas assurée par la Direction Hygiène Santé Environnement mais par les organismes/ services à l'initiative de l'installation ».

Contact : Joëlle VON GUNTEN, Directeur Adjoint Hygiène Santé Environnement, Directeur des Missions Sociales, joelle.vongunten@ville-cannes.fr

Evry

« A Evry, la maintenance et la gestion de l'ensemble des défibrillateurs sont assurées par une société extérieure et non en régie directe ».

Contact : Cécile SANTO, Coordinatrice Atelier Santé Ville, Direction intercommunale de Santé Publique, c.santo@mairie-evry.fr

Saint-Etienne-du-Rouvray

« Les défibrillateurs automatiques installés par la municipalité, leur supervision et leur maintenance est également assurée en directe par la municipalité ».

Contact : Chloé STEPHAN, Coordinatrice Contrat Local de Santé (CLS) et Atelier Santé Ville (ASV), Division du Développement Social, Département Solidarité et Développement Social, cstephan@ser76.com

Besançon

« Depuis 2008 la Ville de Besançon s'est progressivement équipé de DAE, le parc actuel étant composé de 35 DAE.

C'est la Direction Hygiène Santé qui gère ce dossier et donc le marché de maintenance.

A partir de 2013, la maintenance des défibrillateurs a été confiée à une société privée pour une période de 4 ans.

Ce marché de maintenance est arrivé à terme cette année.

Un nouveau marché public, étendu à la communauté d'agglomération dans le cadre d'un groupement de commandes a été attribué récemment à une société privée et porte cette fois-ci sur l'acquisition et la maintenance de DAE (opérations semestrielles d'entretien préventif, renouvellement des consommables, maintenance corrective, assistance au quotidien et formation à l'utilisation des DAE) ».

Contact : François Terrier, Technicien sanitaire, Direction Sanitaire et Santé, francois.terrier@besancon.fr

Carcassonne

« La ville de Carcassonne dispose de moins d'une dizaine de défibrillateurs répartis à des endroits stratégiques.

Actuellement, ils sont gérés en régie par un seul agent. C'est une société privée qui assure la maintenance. Ce mode de fonctionnement convient.

Toutefois, si le nombre de défibrillateurs répartis sur la ville devait être augmenté (+ de 10) il conviendra de repenser notre mode de fonctionnement car un seul agent ne suffira plus à leur gestion ».

Contact : Céline Faure, Coordonnatrice du Contrat Local de Santé, Direction des Affaires Sociales Santé Contrat de Ville, celine.faure@mairie-carcassonne.fr